

pour le gardien, le tout peint en blanc. L'appareil d'éclairage est catoptrique. Jusqu'au 30 juin dernier la somme de \$200 a été dépensée pour le phare; le reste des frais sera porté dans les comptes de la présente année fiscale.

Le rapport de l'année dernière parlait de l'enlèvement du phare du Cap Chatte et de la construction d'un autre dans un endroit plus en vue. Une somme de \$1,085.54 a été dépensée pour cet objet pendant l'année fiscale, ce qui porte le total des frais à \$3,271.73.

La lumière du phare de la Grande Ile, Kamouraska, fleuve St. Laurent, a été changée, le 1er avril dernier, de blanche fixe en une lumière blanche à révolutions qui atteint son plus grand éclat une fois toutes les minutes. Les frais de ce changement, y compris une nouvelle lanterne et l'appareil tournant, se sont élevés à \$1,813.19.

La somme de \$1,825.37 a été affectée à l'achat d'un clairon automatique qu'on se propose de placer à Belle-Ile et qui sera mu par l'eau; on espère que les constructions nécessaires seront terminées et le clairon mis en opération l'été prochain.

La jetée du phare de l'Ile aux Prunes, près de Verchères, dans le fleuve Saint Laurent, a été emportée par les glaces le printemps dernier. On a demandé des soumissions pour la reconstruire, et les travaux viennent d'être terminés à la satisfaction du département.

Les changements suivants ont été opérés parmi les gardiens de phares de cette division depuis le 1er janvier dernier :

Par arrêté du Conseil en date du 21 février, M. Jean Gauthier a été nommé gardien du nouveau phare de la rivière Martin, avec un salaire de \$300 par année.

Par arrêté du Conseil en date du 20 avril, M. Flavien Arcand a été nommé gardien du nouveau phare établi aux Sept Iles, avec un salaire de \$500 par année.

Par arrêté du Conseil en date de 20 avril, M. Joseph Lepage a été nommé gardien de la tour d'en bas, et M. Joseph Marceau gardien de la tour d'en haut, à St. François. Salaire : \$75 par année chacun.

Par arrêté du Conseil en date du 6 mai, le salaire de M. Dorilas Tremblay, gardien du phare de Port-Neuf, dans le bas du fleuve Saint-Laurent, a été porté de \$250 à \$350 par année.

Par arrêté du Conseil en date du 6 mai, le salaire de M. Samuel Reeves, gardien du phare de Ste. Thérèse, a été augmenté de \$8 par mois pendant la saison de navigation à \$80 par année.

Par arrêté du Conseil en date du 12 mai, le salaire de M. E. Simard, gardien du phare de la Montée du Lac, a été porté de \$300 à \$350 par année, parce que les deux nouveaux feux d'alignement du Cap Rouge ont été mis sous son contrôle.